

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.06.2013

Révision: 03.06.2013

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** AER. AEROSPOT GRIS CLAIR C2
- **Code du produit:** REZ324 7711577444
- **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées** *Painting*
- **Emploi de la substance / de la préparation** *Peinture*
- **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
 RENAULT
 Adresse: 13-15 quai Le Gallo. 92100 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX FR
 Téléphone: (33) 1 76 84 04 04. /Fax: (33) 1 34 33 68 87. /FDS/SDS Internet <http://renault.quickfds.com>.
 Email: informations.fds@renault.com / Urgence/Emergency (33) 1 45 42 59 59.
 Société/Organisme: INRS FRANCE
- **Service chargé des renseignements:** *Product safety department*
- **Numéro d'appel d'urgence:**
 ORFILA(France) - Tel:+33(0)1 45 42 59 59 (24h) Belgique - Tel : 32 070/245 245
- **national:**
 Centre Anti Poisons, Service de Pharmaco- Toxicovigilance et Centre Anti-poisons, Lyon
 Tel.: (33) 72 11 69 85

2 Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS02 flamme

Flam. Aerosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.



GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**



Xi; Irritant

R36: Irritant pour les yeux.



F+; Extrêmement inflammable

R12: Extrêmement inflammable.

R18-66-67: Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

- **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer une dermatite (inflammation de la peau) à cause de l'effet dégraissant du solvant.

Attention! Récipient sous pression.

- **Système de classification:**

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.06.2013

Révision: 03.06.2013

Nom du produit: AER. AEROSPOT GRIS CLAIR C2 - 7711577444

(suite de la page 1)

· Éléments d'étiquetage
· Marquage selon les directives CEE:

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV"= la Réglementation sur les Produits dangereux.

· Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:


Xi Irritant
F+ Extrêmement inflammable

· Phrases R:

- 12 Extrêmement inflammable.
- 18 Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.
- 36 Irritant pour les yeux.
- 66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

· Phrases S:

- 2 Conserver hors de portée des enfants.
- 16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
- 23 Ne pas respirer l'aérosol.
- 29/56 Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
- 46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
- 51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

· Identification particulière de certaines préparations:

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage.
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

· Classification selon la directive 75/324/CEE: Extrêmement inflammable
· Autres dangers
· Résultats des évaluations PBT et vPvB

- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

3 Composition/informations sur les composants

· Caractérisation chimique: Mélanges

· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:

CAS: 115-10-6 EINECS: 204-065-8 Reg.nr.: 01-2119472128-37-xxxx	oxyde de diméthyle F+ R12 R18 Flam. Gas 1, H220; Press. Gas, H280	25-50%
CAS: 141-78-6 EINECS: 205-500-4	acétate d'éthyle Xi R36; F R11 R66-67 Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	25-50%
CAS: 123-86-4 EINECS: 204-658-1 Reg.nr.: 01-2119485493-29-xxxx	acétate de n-butyle R10-66-67 Flam. Liq. 3, H226; STOT SE 3, H336	5-10%

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

(suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.06.2013

Révision: 03.06.2013

Nom du produit: AER. AEROSPOT GRIS CLAIR C2 - 7711577444

(suite de la page 2)

- **Substances Décrets no. 2007-457 du 25 mars 2007**
- Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel:**
- CAS 123-86-4 TMP No.84
- CAS 1330-20-7 TMP No.84
- CAS 1330-20-7 TMP No.4 bis
- CAS 141-78-6 TMP No.84
- CAS 108-65-6 TMP No.84

4 Premiers secours

- **Description des premiers secours**
- **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Après ingestion:** Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Indications destinées au médecin:**
- **Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction -**
- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
Refroidir le récipient avec de l'eau.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Peut former des mélanges explosifs gaz-air.
- **Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de protection respiratoire.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Assurer une aération suffisante.
Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.
- **Référence à d'autres sections**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation:**
- **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.06.2013

Révision: 03.06.2013

Nom du produit: AER. AEROSPOT GRIS CLAIR C2 - 7711577444

(suite de la page 3)

- Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Respecter les limites d'émission.
N'employer que dans des secteurs bien aérés.
Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.
 - **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
 - **Stockage:**
 - **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Stocker dans un endroit frais.
Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.
 - **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
 - **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
 - **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

* 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.

- **Paramètres de contrôle**

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

115-10-6 oxyde de diméthyle	
VME ()	1920 mg/m ³ , 1000 ppm
141-78-6 acétate d'éthyle	
VME ()	1400 mg/m ³ , 400 ppm
123-86-4 acétate de n-butyle	
VME ()	Valeur momentanée: 940 mg/m ³ , 200 ppm Valeur à long terme: 710 mg/m ³ , 150 ppm

- **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- **Contrôles de l'exposition**

- **Équipement de protection individuel:**

- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Éviter tout contact avec les yeux.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

- **Protection respiratoire:**

Lorsque les travailleurs sont confrontés avec des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. Demi-masque avec filtre de combinaison de minimum classe AIP2 ou masque de protection approvisionné avec de l'air.

- **Protection des mains:**

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- **Matériau des gants** Caoutchouc nitrile

- **Temps de pénétration du matériau des gants**

Les gants sont à changer après chaque contamination.

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.06.2013

Révision: 03.06.2013

Nom du produit: AER. AEROSPOT GRIS CLAIR C2 - 7711577444

(suite de la page 4)

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Pour le contact permanent d'une durée maximale de 15 minutes, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

caoutchouc butyl , 0,7mm

· Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

9 Propriétés physiques et chimiques

· Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· Aspect:

Forme: Aérosol

Couleur: Selon désignation produit

· Odeur: Caractéristique

· Seuil olfactif: Non déterminé.

· valeur du pH: Non déterminé.

· Changement d'état

Point de fusion: Non déterminé.

Point d'ébullition: Non applicable, s'agissant d'un aérosol.

· Point d'éclair < 0 °C
Sans gaz propulseur.

· Inflammabilité (solide, gazeux): Non applicable.

· Température d'inflammation: 235 °C

· Température de décomposition: Non déterminé.

· Auto-inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Danger d'explosion: Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

· Limites d'explosion:

Inférieure: 2,1 Vol %

Supérieure: 18,6 Vol %

· Pression de vapeur à 20 °C: 3400 hPa

· Densité à 20 °C: 0,75 g/cm³

· Densité relative: Non déterminé.

· Densité de vapeur: Non déterminé.

· Vitesse d'évaporation: Non applicable.

· Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau: Pas ou peu miscible

· Coefficient de partage (n-octanol/eau): Non déterminé.

· Viscosité:

Dynamique: Non déterminé.

Cinématique: Non déterminé.

· Teneur en solvants:

Solvants organiques: 84,5 %

Avec gaz propulseur.

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.06.2013

Révision: 03.06.2013

Nom du produit: AER. AEROSPOT GRIS CLAIR C2 - 7711577444

(suite de la page 5)

Teneur en substances solides:	15,5 %
Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

10 Stabilité et réactivité

- **Réactivité**
- **Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Possibilité de réactions dangereuses** Réactions aux acides, aux alcalis et aux agents d'oxydation.
- **Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Produits de décomposition dangereux:** Possible en traces.

11 Informations toxicologiques

- **Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë:**
- **Effet primaire d'irritation:**
- **de la peau:** Irrite la peau et les muqueuses.
- **des yeux:** Effet d'irritation.
- **Sensibilisation:** Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:
Irritant

12 Informations écologiques

- **Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Comportement dans les compartiments de l'environnement:**
- **Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:** Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
- **Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Considérations relatives à l'élimination

- **Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Les boîtes vides peuvent être jetées avec les déchets ménagers.

· Catalogue européen des déchets
15 01 10* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.06.2013



Révision: 03.06.2013

Nom du produit: AER. AEROSPOT GRIS CLAIR C2 - 7711577444

(suite de la page 6)

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

· No ONU	
· ADR, IMDG, IATA	UN1950
· Nom d'expédition des Nations unies	
· ADR	1950 AÉROSOLS
· IMDG	AEROSOLS
· IATA	AEROSOLS, inflammable
· Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR	
	
· Classe	2 5F Gaz.
· Étiquette	2.1
· IMDG, IATA	
	
· Class	2.1
· Label	2.1
· Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	néant not classified
· Dangers pour l'environnement:	
· Marine Pollutant:	Non
· Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Gaz.
· Indice Kemler:	- not classified
· No EMS:	F-D,S-U
· Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	1L
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	D
· "Règlement type" de l'ONU:	UN1950, AÉROSOLS, 2.1

FR

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.06.2013

Révision: 03.06.2013

Nom du produit: AER. AEROSPOT GRIS CLAIR C2 - 7711577444

(suite de la page 7)

15 Informations réglementaires

· **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· **Marquage selon les directives CEE:**

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV"= la Réglementation sur les Produits dangereux.

· **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:**



Xi Irritant

F+ Extrêmement inflammable

· **Phrases R:**

12 Extrêmement inflammable.

18 Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

36 Irritant pour les yeux.

66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

· **Phrases S:**

2 Conserver hors de portée des enfants.

16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

23 Ne pas respirer l'aérosol.

29/56 Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

· **Identification particulière de certaines préparations:**

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

· **Classification selon la directive 75/324/CEE: Extrêmement inflammable**

· **Prescriptions nationales:**

· **Directives techniques air:**

Classe	Part en %
NK	50-100

· **Classe de pollution des eaux:** Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.

· **Substances de tableaux de maladies professionnelles**

Pour les tableaux de maladies professionnelles français, se reporter au §3.

· **Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

R10 Inflammable.

(suite page 9)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.06.2013

Révision: 03.06.2013

Nom du produit: AER. AEROSPOT GRIS CLAIR C2 - 7711577444

(suite de la page 8)

R11 Facilement inflammable.

R12 Extrêmement inflammable.

R18 Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

R36 Irritant pour les yeux.

R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

· **Service établissant la fiche technique:** Product safety department

· **Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organization

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

· * **Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR